

Déclaration liminaire

Hier, toutes les organisations syndicales de la fonction publique ont claqué la porte du rendez-vous salarial, car malgré la canicule le point d'indice ne va pas dégeler... Il n'y aura pas non plus de mesure générale d'attribution de points à toutes et tous, comme nos syndicats au sein de Solidaires Fonction publique le réclament, juste quelques mesures qui ne concerneraient qu'une petite fraction de fonctionnaires, et encore des mesures soumises à la contrainte budgétaire, comme ils disent ; autant dire à la mise en œuvre fort aléatoire. Depuis le mois de juin, des collègues découvrent sur leur bulletin de salaire « l'indemnité différentielle », puisque les 10 premiers échelons de la catégorie C et les 5 premiers de la catégorie B sont désormais sous les 1867 € bruts du SMIC. Tenir le service public de l'ESR dans ces conditions salariales ne pourra pas durer longtemps pour ces personnels par ailleurs bien souvent en CDD, précarisés et aux conditions de travail et à la santé qui se dégradent d'année en année.

Pour ce qui est de la recherche, on ne peut que constater que la recherche ne sert à rien. C'est du moins ce que disent les ministres de l'ESR de ces dernières années quand justement ils et elles ne disent rien lorsque des lois balayent d'un revers de la main les travaux des scientifiques, pour faire plaisir aux lobbys industriels ou agricoles. Le projet de Loi Duplomb 2, avec notamment la réintroduction des néonicotinoïdes, en est un nouvel exemple. La canicule actuelle nous rappelle aussi combien au travers de leurs choix, nos gouvernants se sont assis sur les conclusions des divers rapports des scientifiques du GIEC, et là encore sans aucune entrave du Ministère. Dans ces conditions, quel crédit peut-on accorder au Ministre pour aller défendre le budget de la recherche publique, puisqu'il n'en défend pas l'objet ? Si tel était le cas - ou avait été le cas - il est fort probable que le montant de la dépense fiscale du Crédit impôt recherche n'aurait pas atteint les 8Mds ; 8Mds qui manquent cruellement à la recherche publique.

Et pour ce qui est du financement des universités, le rapport des Assises, remis le 24 juin au ministre, ne constituera donc pas, comme annoncé, la réponse à la crise budgétaire que connaît l'enseignement supérieur. Nous ne sommes pas surpris ni surprises. Autant le dire d'emblée, il confirme au contraire la volonté du gouvernement d'accélérer le désengagement de l'État et de poursuivre la transformation néolibérale des universités.

Sous couvert de « diversification des ressources » et de « soutenabilité financière », le rapport reprend les antiennes libérales qui ont pourtant largement démontré leurs effets délétères : augmentation des frais d'inscription qui seraient multipliés par 5 pour atteindre 10% du financement des établissements, développement des financements privés, recherche accrue de ressources propres, contractualisation accrue avec l'État mettant à mal la Subvention pour charge de service public, différenciation entre établissements, renforcement des logiques de concurrence, extension de la dévolution immobilière afin que les établissements puissent vendre leurs bâtiments pour répondre à leur déficit budgétaire.

Ce rapport prétend donner un chemin pour organiser la « résilience » - c'est-à-dire l'acceptation d'un sous-financement public pourtant nié dans le rapport - des universités qui sont appelées à professionnaliser leurs capacités de réponses aux appels à projets ou à la captation des « recettes de l'apprentissage et de la formation continue ».

Cette fuite en avant est inacceptable et mortifère. Si les universités sont aujourd'hui en grande difficulté financière, ce n'est pas par manque de « transparence et de visibilité » comme le rapport l'indique : c'est parce que les gouvernements successifs ont organisé leur sous-financement. Pour se justifier, les rapporteurs nous invitent à « dépasser la croyance en l'existence d'une martingale ». Quel mépris ! La

dégradation des conditions de travail et d'études ne sont pas des options sur lesquelles on parie, mais bien une réalité.

Pour SUD éducation et Sud Recherche, il n'y a pas de « contrainte budgétaire », formule magique du ministère pour expliquer tout refus de financement supplémentaire. Il y a des choix politiques opérés par les gouvernements depuis plus de 10 ans : arroser là où l'herbe est déjà mouillée, subventionner à milliards l'apprentissage et octroyer des cadeaux fiscaux à quelques entreprises privées.

Faire payer davantage les étudiantes et étudiants constitue une remise en cause du principe même d'un enseignement supérieur public gratuit et ouvert à toutes et tous, pourtant garanti constitutionnellement. Quant au recours croissant aux financements privés, il soumet toujours davantage les missions de service public aux intérêts économiques, renforce un adéquationnisme entièrement assumé par le ministère entre les formations et les besoins du patronat local, et accentue les inégalités entre universités. Les personnels, déjà confrontés à la dégradation de leurs conditions de travail, à la multiplication des contrats précaires et au pilotage par les appels à projets, seront les premières victimes de cette nouvelle attaque.

Pour SUD éducation et Sud Recherche, il est urgent de rompre avec des décennies d'austérité et de redonner aux universités et aux organismes de recherche les moyens d'assurer leurs missions de formation, de recherche et d'assurer des bonnes conditions de travail à tous les agents et toutes les agentes. Cela passe par un financement public pérenne, à la hauteur des besoins, des créations massives de postes statutaires, la titularisation des personnels précaires, l'abandon des logiques de concurrence et le renforcement de la gratuité de l'enseignement supérieur.

À la rentrée, SUD éducation et Sud Recherche appelleront les personnels à se mobiliser avec les étudiantes et étudiants pour obtenir les moyens nécessaires au service public, défendre la gratuité de l'université et empêcher toute nouvelle offensive contre l'enseignement supérieur public. Après le décret xénophobe de Philippe Baptiste multipliant par 16 les frais d'inscription pour les étudiantes et étudiants étrangers, la riposte doit être au rendez-vous dès la rentrée : pas d'égalité, pas de rentrée !

Pour finir, nous souhaitons vous rappeler que nos collègues de l'AMUE et l'ABES qui vous ont interpellés par notre intermédiaire à plusieurs reprises en demandant notamment un moratoire au projet de fusion de leurs établissements, attendent toujours une réponse concernant ce moratoire.

D'autre part, nous venons d'apprendre le projet de « rapprochement » de l'IRD et du CNRS. Les expériences passées nous ont appris que dans la bouche de nos dirigeants rapprochement signifiait fusion, et vu les tailles respectives des deux organismes, il s'agirait là d'une dissolution de l'IRD dans le CNRS ; ce qui est forcément source d'inquiétude pour les collègues. Nous exigeons donc une totale transparence de la part des Ministères concernés, le MESR bien sûr mais aussi le MEAE, sur ce projet, afin que les collègues et les instances puissent être consultés en toute connaissance de cause.

Déclaration sur le projet de décret relatif à la compensation en temps ou à l'indemnisation des astreintes, des interventions au cours des astreintes et des contraintes particulières de travail au bénéfice des personnels ingénieurs et techniques des établissements publics à caractère scientifique et technologique

Nous allons plus ou moins redire ce que nous avons dit lors de la précédente réunion, car les évolutions du texte ne répondent pas à nos attentes, alors que Sud éducation et Sud Recherche étaient demandeurs depuis de nombreuses années d'un travail sur ce sujet. Nos objectifs étaient notamment que chaque agent ou agente relevant de ce ministère puissent bénéficier de compensation quel que soit son statut ou sa situation : notre demande n'était certainement pas un texte au périmètre limité et qui ne répond pas aux attentes des collègues.

Ainsi, limiter le champ aux seuls EPST reste pour nous problématique, alors même que dans les UMR par exemple les collègues relevant d'autres statuts sont soumis aux mêmes contraintes. Au sein même des EPST, exclure les chercheurs et les chercheuses n'est pas acceptable ; le fait que les compensations financières ne soient plus subordonnées au versement de complément de PPRS aurait dû être l'occasion d'élargir le champs d'application à tous les personnels des établissements titulaires quel que soit leur statut et à l'ensemble des contractuelles et contractuels.

Notre positionnement syndical, privilégie des compensations en temps de repos plutôt que financière, notamment pour une meilleure prise en compte de la santé et de la sécurité des agentes et agents, en accord aussi avec notre revendication plus globale de réduction du temps de travail. Mais cette compensation en temps de repos ne devrait pas être plus défavorable pour l'agent ou l'agente que la compensation financière et aussi devrait s'accompagner des moyens nécessaires pour que ces temps de repos ne se transforment pas en une surcharge de travail lors du retour de l'agente ou de l'agent au travail ou pour ses collègues.

D'autre part le choix du mode de compensation devrait en priorité revenir à l'agente ou l'agent, et ne pas être soumis au bon vouloir des directions de laboratoires, ce bon vouloir allant même parfois jusqu'à décider ou pas si l'agent ou l'agente a droit à une compensation, quand bien même la situation relève formellement de ce droit.

Concernant les montants d'indemnisation proposés dans l'arrêté, on constate que ceux-ci sont inférieurs à ceux actuellement pratiqués dans les EPST.

Pour info, en 2017 au moment du passage au Rifseep et donc de la fin programmée de la PPRS, un projet de texte avait circulé au sein du ministère pour les EPST, il avait le mérite d'embarquer l'ensemble des personnels et le plafond annuel de compensation par agent ou agente proposé à l'époque était de 13000€, 9 ans plus tard il n'est plus que de 5000€, cherchez l'erreur... C'est de l'inflation à l'envers !

Même s'il y a quelques améliorations par rapport à la version précédente, le texte soumis aujourd'hui reste moins-disant par rapport à plusieurs situations actuelles, et ne correspond donc pas aux attentes des collègues. Nous voterons donc contre.